



Envoyé en préfecture le 29/01/2018

Reçu en préfecture le 29/01/2018

Affiché le 29 JAN. 2018

ID : 060-200066975-20180108-DE2018CC0101A04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-01-001/002/003/004

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

ELECTION DU PRESIDENT

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

ELECTION DES VICES PRESIDENTS

SEANCE DU 8 JANVIER 2018

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 47

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

27 DECEMBRE 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie LEBAS

L'an deux mille dix-huit, le lundi huit janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'Assemblée,

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame DEZARD Anne (Fontaine Chaalis) suppléante de Monsieur PATRIA
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoir :

- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis) représenté par Madame Anne DEZARD

1°) INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain BATTAGLIA, 1^{er} Vice-président.

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 47 présents et 1 absent. Il constate que celui-ci est atteint.

Il présente M. Pierre FLEURY en remplacement de M. Jérôme BASCHER (démissionnaire).

Philippe L'HELGOUALC'H, le doyen d'âge du Conseil Communautaire, a pris ensuite la présidence de la séance.

2°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VU les articles L.5211-1, L.2121-15 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire :

- décident de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire.
- désignent, Nathalie LEBAS, secrétaire de séance.

Puis, il est procédé à l'élection de la Présidence de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

3°) ELECTION DU PRESIDENT

Le Président de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection de la présidence, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT.

Le Conseil Communautaire désigne deux assesseurs au moins : M. Daniel FROMENT et Mme Anne DEZARD

Messieurs Philippe CHARRIER et François DUMOULIN présentent leur candidature.